

Les trois piliers suisses: Endiguement de la sécurité sociale et financiarisation des retraites (1972-2010)

Conférence «Protection sociale d'entreprise», CNAM, Paris, 25-26.03.2010

<http://www.irdes.fr/EspaceRecherche/Colloques/ProtectionSocialeEntreprise>

matthieu.leimgruber@unige.ch

Département d'histoire économique, Université de Genève

un clin d'oeil: la réforme Obama, un modèle... suisse?

«Selon les forcenés des forums radio et de Fox News, il s'agit de transformer les Etats Unis en Union Soviétique. En vérité, les options en discussion visent à transformer l'Amérique dans une sorte de Suisse ... un pays qui n'est pas tout à fait un enfer socialiste selon les dernières informations en ma possession ... Comment juger Obamacare? Il s'agit en fait de «suissifier» l'Amérique, en utilisant des régulations étatiques et des subventions pour assurer une couverture [santé] universelle»

Paul Krugman, «The Swiss Menace», *New York Times*, 17.08.2009

Plan de la présentation

Deux raisons de s'intéresser au système suisse des «trois piliers»

- un modèle au niveau international
- actualité: votation importante du 7 mars 2010 sur le 2e pilier

Quelques repères pour comprendre la trajectoire du système

- le système suisse dans la longue durée
- le système suisse en comparaison internationale

La politisation récente du 2e pilier

- de la marge au centre du système de retraite
- la votation de 2010 comme deuxième acte

Les «trois piliers» suisses: un «modèle» international? (I)

1972 la «doctrine des trois piliers» entre dans la Constitution fédérale

1982-85 2e pilier obligatoire et Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

1988 un «modèle» remarqué par l'OCDE

1994 ...la Banque Mondiale (*Averting the old age crisis*)

2003 ...et l'UE (directive européenne sur les retraites professionnelles)

février 2010 «médaille d'or» selon Mercer (consultant en fonds de pension)

Un «modèle» qui plaît aux acteurs financiers...

«En comparaison avec les systèmes de sécurité sociale délabrés de ses voisins, le modèle de prévoyance vieillesse suisse s'en tire plutôt bien. [...] Ce système mérite à juste titre la haute estime dont il jouit à l'étranger: ses fondations ont été bien posées.»

Thomas Trauth (économiste chez Swiss Re), «Schweizer Sozialsystem als Vorzeigemodell? Notwendigkeit der Fokussierung auf die Kernaufgaben», Neue Zürcher Zeitung, 13.10.2000

Le temple de la prévoyance?

Forte dimension symbolique, et normative, de la doctrine des trois piliers

CREDIT SUISSE - Le système

https://entry.credit-suisse.ch/csfs/p/rb/fr/vorsorge/vor_vorsorgesystem.jsp

Recherche

Emplois Sponsoring Plan du site Contact

Prévoyance Le système

Nos solutions

Logix Direct Net

Banque en ligne Paiements, transactions boursières, informations sur les comptes et dépôts avec Direct Net.

Système de prévoyance

Caractéristiques

- 1er pilier
- 2e pilier
- 3e pilier

Le système des trois piliers

1 ^{er} pilier	2 ^e pilier	3 ^e pilier
Garantie du minimum vital	Maintien du niveau de vie	Complément individuel (choix)
Prévoyance publique	Prévoyance professionnelle	Prévoyance individuelle

source: site internet du Crédit Suisse



«State pensions in Europe. The crumbling pillars of old age»,
The Economist, 27.09.2003

Pourquoi des «piliers» et non des «étages»?

En Suisse, comme à l'étranger, le symbole du pilier valorise le rôle de la capitalisation (collective et surtout individuelle) au détriment de la répartition (déclarée «en faillite») en mettant côte à côte (et à égalité) des modes d'organisation qui ont un poids en fait très différent dans les retraites

Pourquoi s'intéresser aux «trois piliers» suisses? (II)

Controverse récente

7 mars 2010: le peuple suisse refuse à une très large majorité (72.7% des votant-e-s) un abaissement du **taux de conversion de la LPP de 6.8% à 6.4%**

De quoi s'agit il?

Le **taux de conversion LPP** permet de calculer le montant de la pension annuelle à partir de l'avoir LPP accumulé au cours d'une vie de cotisation.

Exemple: une salariée accumule un avoir LPP de 600'000 Francs suisses (CHF) (1.50 CHF = 1 €)

Tx conversion à 7.2% (en vigueur entre 1985 et 2004)	= rente annuelle de 43'200 CHF (7.2% de 600'000 CHF)
Tx de conversion à 6.8% (baisse entre 2004 et 2014)	= rente annuelle de 40'800 CHF (6.8% de 600'000 CHF)
Tx de conversion à 6.4% (enjeu du 7 mars 2010)	= rente annuelle de 38'400 CHF (6.4% de 600'000 CHF)

**L'abaissement du tx de conversion avait été accepté par la majorité parlementaire (de droite) en décembre 2008, mais contesté par voie référendaire par le principal syndicat suisse
-> la votation du 7 mars constitue une victoire sans appel pour le référendum**

La campagne (patronale) en faveur de la baisse du taux de conversion
«votez OUI pour permettre la consolidation financière durable du 2e pilier»
(dans un contexte de vieillissement démographique et d'incertitude boursière)

**Notre épargne de 2^e pilier
doit durer plus longtemps.**

Nous vivons toujours plus longtemps. Mais notre épargne de 2^e pilier n'est pas extensible. Pour toucher notre 2^e pilier jusqu'à la fin de la retraite, il faut le répartir sur davantage d'années.



OUI à une adaptation du taux de conversion
à des rentes sûres et équitables
www.rentes-equitables.ch

Comité interpartis pour un taux de conversion équilibré et des rentes sûres, c/o CP 8136, 3001 Berne

Chaque année,
un trou de
600 millions
dans notre
épargne-retraite.



Réagissons!



OUI le 7 mars, pour un
2^e pilier solide

www.rentes-equitables.ch

Photo: Getty Images / Contrasto / Contrasto

La campagne syndicale contre la baisse du taux de conversion
«votez NON au vol des rentes du 2e pilier»
 (dans une période de montée du chômage et de sauvetage des banques)



**Vorsicht:
Rentenklauser!**
 Gesucht wird wegen geplantem Rentenklau:
Bührer Gerold

	
Geboren 23. Juni 1948, Bürger von Bibern und Hofen, Präsident economiesuisse, Vizepräsident Swiss Life.	Signalement: mittlere Statur, graumelierte Haare, spricht schweizerdeutsch.

BELOHNING: 10'000.-
 und mehr Rente – wenn Sie am 7. März mit einem NEIN diesen Mann stoppen.

Bührer will mit einer 8 Millionen Franken teuren Propagandamaschine die Stimmberechtigten dazu überreden, auf einen Teil Ihrer künftigen Rente zu verzichten.
Motiv: Profitgier zugunsten der Privatversicherungen.
Tat: Senkung des Umwandlungssatzes bei den Pensionskassen, was einem Rentenklau von 10% entspricht.
Tatzeit: Volksabstimmung am 7. März 2010.
 Nähere Angaben unter www.rentenklau.ch

NEIN zum Rentenklau

UNIA Die Gewerkschaft.
 Le Syndicat.
 Il Sindacato.
 Postfach, 3000 Bern 15

Attention:
voleur de rentes!

Recherché pour
chapardage prémédité
des retraites

Gerold Bührer

> président
d'*economiesuisse*
(association faïtière du
patronat)

> vice-président de
Swiss Life
(assurance vie)

Plan de la présentation

Deux raisons de s'intéresser au système suisse des «trois piliers»

- un modèle au niveau international
- actualité: votation importante du 7 mars 2010 sur le 2e pilier

Quelques repères pour comprendre la trajectoire du système

- le système suisse dans la longue durée
- le système suisse en comparaison internationale

La politisation récente du 2e pilier

- de la marge au centre du système de retraite
- la votation de 2010 comme deuxième acte

La trajectoire de longue durée du système

A) 1900-1972 un système de retraites «divisé»

- dès **1916**, développement de la prévoyance professionnelle (exonérations fiscales liées à l'impôt sur les bénéfices de guerre)
 - **1948** introduction tardive de l'Assurance vieillesse et survivants (AVS, 1er pilier par répartition)
- > **profil «à l'américaine»**

B) 1972-1985 La «doctrine des trois piliers» et la Loi sur la prévoyance professionnelle

- **1972** la doctrine entre dans la Constitution fédérale afin d'endiguer l'AVS
- **1982-85** LPP introduisant le 2e pilier obligatoire promis en 1972

C) 1985-2010 «maturation» du 2e pilier obligatoire

- depuis **2000**: controverses sur les insuffisances du 2e pilier vs. tentatives de flexibilisation/désengagement des acteurs financiers
- importance croissante du 2e pilier dans les retraites
- **politisation croissante**

> **interpénétration profonde entre assurance sociale et prévoyance privée**

1972: un tournant fondamental

*«Prévoyance vieillesse sur trois piliers:
Le 3 décembre 1972, votez
POUR le projet de l'Assemblée fédérale
et CONTRE l'initiative du Parti du Travail
[communiste]»*

en d'autres termes

POUR les «trois piliers»

(i.e. un 2e pilier obligatoire)

et

CONTRE les «pensions populaires»

**(i.e. une extension de l'AVS mettant en
danger les caisses de pension)**

tous les partis «gouvernementaux» (du PS à
la droite agrarienne, en passant par les
Radicaux et les Chrétiens démocrates) votent
pour la doctrine des trois piliers



Les enjeux de la LPP (1972-1985)

Pour la gauche et les syndicats:

le 2e pilier obligatoire comme succédané des pensions populaires

- affiliation sans conditions de revenu minimal
- régulation forte des caisses de pension
- caisses en primauté de prestations du secteur public comme standard
- prestations généreuses (indexation, etc)
- gestion paritaire étendue
- utilisation des fonds pour des investissements à buts sociaux

> **«illusions»... «On a perdu sur toute la ligne»**

Pour la droite et le lobby de la prévoyance:

un 2e pilier certes obligatoire, mais limité et avec une régulation «light»

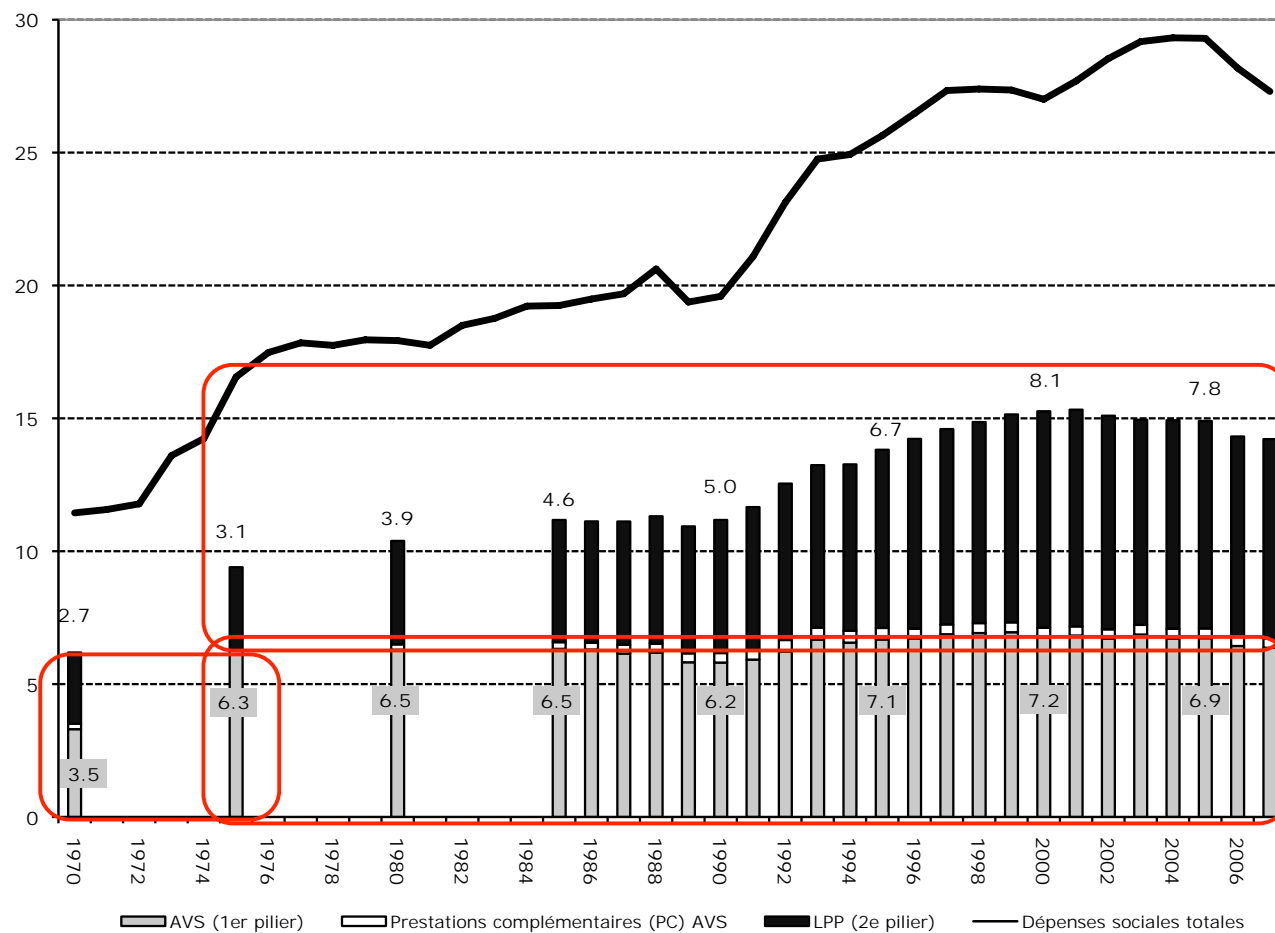
- obligation avec «seuil d'entrée» minimal
- maintien de l'autonomie des IP existantes
- renforcer la primauté de cotisations (standard du secteur privé)
- prestations diversifiées et maintien d'un domaine «surobligatoire» (hors LPP)
- gestion paritaire limitée (voire déficiente dans les assurances de groupe)
- ouverture le marché de la prévoyance individuelle (3e pilier)

> **la LPP de 1982 correspond largement aux objectifs du lobby de la prévoyance**

> **blocage de l'AVS: l'amélioration des retraites passe désormais par la capitalisation**

Endiguement de l'AVS et maturation du 2e pilier

Dépenses sociales totales et part du système de retraites
(en % du PIB, Suisse, 1970-2007)



i) 8e révision AVS (1973-1975) = dernière augmentation consécutive des rentes AVS

ii) depuis cette date, les dépenses de l'AVS (% du PIB) n'ont augmenté que de +10% (en gris) et les rentes n'ont plus été modifiées

iii) par contre, le poids de la LPP (en noir) a plus que doublé durant la même période

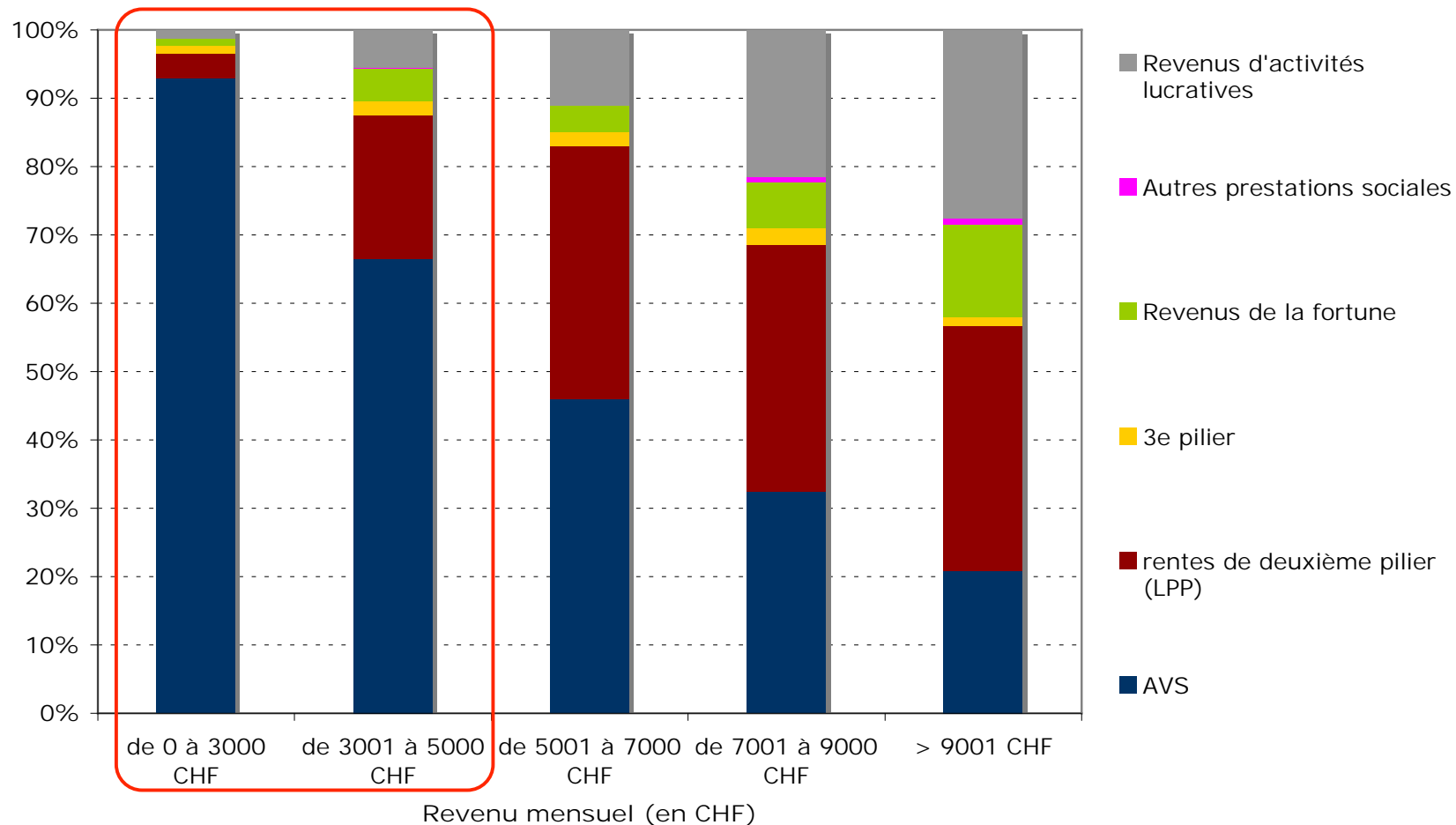
Source: Comptes globaux de la sécurité sociale, Office fédéral de la statistique

Le système des trois piliers (2009)

	Assurance vieillesse et survivants (AVS, 1^{er} pilier)	Prévoyance professionnelle (LPP, 2^e pilier)	Prévoyance individuelle (3^e pilier)
Institutions et acteurs clés	Confédération	2430 institutions de prévoyance : caisses autonomes, assurance de groupe, «fondations collectives»	Assurance vie et banques
Couverture	100% de la population résidente	Env. 90% de la population active (Seuil d'entrée = 19'890 CHF/an, soit ¾ de la rente maximale AVS)	Affiliation volontaire : env. 50% de la population active a un compte de 3 ^e pilier «lié» (3 ^e pilier «A»)
Mode de financement	Répartition Cotisations salariales = 8.4% (pas de limites de prélèvement en terme de revenu) Cotisations (70%) Subventions étatiques (25%) Intérêts du fonds de réserve (5%)	Capitalisation Cotisations variables (plafond au delà duquel les cotisations ne sont plus prélevées = 3x rente AVS maximale)	Epargne individuelle Versements annuels volontaires > salarié-e-s couvert-e-s par la LPP : maximum 6566 CHF/an > indépendant-e-s : maximum 32'832 CHF/an
Rentes	1140 à 2280 CHF/mois indexation « mixte » (salaires/prix) Note : la Confédération et les cantons versent aussi des <i>prestations complémentaires</i> (PC AVS) à caractère assistantiel	Rentes et modalités d'indexation très diverses Une partie de l'avoir LPP peut être versé sous forme de capital	Versement sous forme de capital, rôle avant tout fiscal <i>Pertes fiscales dues au 3^e pilier A = 450 millions CHF/an (soit 6% des impôts fédéraux directs)</i>
Réserves	Environ 1 année de prestations (30 milliards CHF)	Environ 600 milliards CHF (dont 125 milliards CHF pour les assurances de groupe)	Environ 60 milliards CHF
	l'AVS et la LPP doivent offrir ensemble un taux de remplacement d'au moins 60%		Rôle négligeable dans la prévoyance

Composition du revenu mensuel brut des ménages de retraité-e-s (2003)

plus de 50% de ces ménages disposent de maximum 5000 CHF/ mois



Source: Balthasar, Andreas. Le passage à la retraite: trajectoires, facteurs d'influence et conséquences. Berne: OFAS, 2003, p. 158

pour la majorité, l'AVS (dont les rentes n'ont pas changé depuis 1975) joue donc un rôle déterminant... le 2e pilier joue un rôle inégal, et le 3e pilier (individuel) demeure marginal (pour tous!)

Le système suisse en comparaison internationale (I)

	Dépenses sociales privées obligatoires <u>et</u> facultatives (en % du PIB, 2005)			Part des dépenses privées dans les dépenses sociales totales (en % du total, 2005)	Avoirs des fonds de pension (en % du PIB, 2007)
	invalidité + santé	vieillesse	total		
Etats Unis	6.3	3.8	10.1	38.9	124 %
Suisse	3.1	5.3	8.4	29.3	152 %
Pays Bas	4.2	4.1	8.3	28.5	149 %
Royaume Uni	2.6	4.7	7.3	25.1	96 %
Moyenne OCDE	1.4	1.5	2.9	11.8	env 100%
France	2.8	0.2	3.0	9.3	7 %
Allemagne	2.2	0.8	3.0	10.1	18 %

Source: OCDE. Note: base de calcul différente que pour le graphique montré précédemment!

Le système suisse en comparaison internationale (II)

	«ressemblances» avec le cas suisse	«divergences» avec le cas suisse
Etats Unis	> rôle important des compagnies d'assurance (contrats de groupe + comptes de prévoyance individuels)	> stagnation/diminution de la couverture professionnelle <u>collective</u>
Royaume Uni	> fragmentation du système	> importance des <u>solutions individuelles</u>
Pays Bas	> couverture élevée > régulation plus forte des caisses de pension	> rôle moins important des assureurs vie > <u>fragmentation moindre</u> du système (rôle des accords de branche) > prédominance des caisses en <u>primauté de prestations</u>

En résumé: le système suisse a un profil «à l'américaine» jusqu'en 1972/1982, puis se rapproche davantage d'un profil «néerlandais» (mais avec des différences fondamentales)

Plan de la présentation

Deux raisons de s'intéresser au système suisse des «trois piliers»

- un modèle au niveau international
- actualité: votation importante du 7 mars 2010 sur le 2e pilier

Quelques repères pour comprendre la trajectoire du système

- le système suisse dans la longue durée
- le système suisse en comparaison internationale

La politisation récente du 2e pilier

- de la marge au centre du système de retraite
- la votation de 2010 comme deuxième acte

La maturation du 2^e pilier obligatoire (1978-2008)

	1978	2008
Caisses de pension	> 10'000	2430
dont : contrats de groupe (en %)	> 80%	70%
Assuré·e·s - millions de personnes (en % de la main d'œuvre non agricole)	1.3 (50%)	3.6 (>80%)
dont : <i>couverture par des assurances de groupe</i>	40%	40%
Retraité·e·s - millions de personnes	0.3	0.9
- <i>comparaison : rentier·e·s AVS</i>	1.0	1.96
Prestations versées - milliards CHF	Env. 4.0	28.4
- <i>comparaison : prestations AVS</i>	9.8	33.5
Réserves - milliards CHF (en % du PIB)	82 (54%)	660 (123%)
- <i>comparaison : fonds de réserve AVS</i>	9.7	38.3

source: statistique des caisses de pension (Office fédéral de la statistique)

- > malgré la rationalisation, le système demeure fragmenté (mais rôle clé des assureurs)
- > doublement du nb de personnes couvertes (mais des «trous» demeurent parmi les bas salaires)
- > triplement des retraité·e·s LPP et augmentation rapide (depuis la fin des années 1990) des dépenses
- > réserves considérables (pic à 150% du PIB fin 2007)

La politisation croissante des débats autour de la LPP depuis 2000

Tentatives de combler les manques du 2e pilier obligatoire (et de pallier au blocage de l'AVS)

- abaissement du seuil d'entrée (pour mieux prendre en compte les bas salaires et les parcours professionnels atypiques)
- amélioration des conditions d'indexation
- exigence de transparence dans le domaine des assurances de groupe

vs.

Flexibilisation des conditions/désengagement des acteurs privés

- incertitudes financières + hausse des coûts comme danger pour le marché de la prévoyance -> exigence de «**consolidation financière**»
- flexibiliser les quelques rares dimensions homogènes de la LPP, et notamment
 - > **taux de rendement minimal** sur les avoirs LPP (fixé à 4% en 1985)
 - > **taux de conversion** (permettant le calcul des rentes)
- mise sous pression des caisses du secteur public (après 2001 et 2008)
- développement accéléré des solutions individuelles

à la marge: polémiques contre la dimension «collectiviste» de l'obligation du 2e pilier (controverse autour du «libre choix de la caisse de pension»)

Des «compromis acceptables» à l'affrontement ouvert: un processus parallèle (mais asynchrone) au sein de l'AVS et de la LPP

1995 10e révision AVS

- âge retraite femmes 62-> 64
- introduction du bonus éducatif et du "splitting" des rentes (favorise les femmes)

«compromis» acceptable



2003-04 11e révision AVS

- âge retraite femmes 64->65
- baisse des rentes de veuves
- = **coupes claires** de 1 mia CHF/an

pas de compromis...

- référendum massif
- révision refusée (printemps 2004)



2011-12 11e révision AVS «bis»

- âge retraite femmes 64->65
- ralentissement de l'indexation
- pas de nouveaux moyens ni de nouvelles prestations

nouveau référendum ?

2002-03 1e révision LPP

- ouverture aux bas salaires
- baisse du **tx conversion** (de 7.2 à 6.8 d'ici 2014)

«compromis» acceptable



2009-10 «consolidation financière»

- nouvelle baisse du **tx conversion** de 6.8 à 6.4 (avant même l'entrée en vigueur des décisions de 2003)

pas de compromis...

- référendum massif
- projet refusé le 7 mars 2010



2011-12

- nouvelles réformes?

nouveau référendum ?

Δ! à cela s'ajoute:

- baisses par décret du **taux de rendement minimal** de 4.0% -> 2%
- **coupes dans le domaine «surobligatoire»** (hors LPP) par les compagnies d'assurance

En guise de conclusion: les suites de la votation du 7 mars

Le référendum comme cran d'arrêt ou simple pause?

- exigences des syndicats: hausse des rentes LPP pour les bas salaires
 - restriction des marges de manoeuvre des assureurs de groupe
- mais pas de remise en cause fondamentale de la doctrine des trois piliers. Cette dernière demeure le cadre «indépassable» de tous les débats

vs.

Continuation indéniable de la pression à la «consolidation financière»

- la question du taux de conversion sera remise sur la table
- intensification de la polémique sur le «poids» de l'obligation?

Sans oublier la mise sous pression parallèle de l'AVS...

- 11e révision «bis» prévoit des coupes importantes
- hausse générale de l'âge de la retraite?
- «frein à l'endettement» pour les assurances sociales (initiative en cours)?
- «privatisation partielle» de l'AVS? («il faut penser l'impensable»)

Quelques références pour en savoir plus

Matthieu Leimgruber. "Les trois piliers de la sagesse? La métaphore ternaire de la protection vieillesse en Suisse." *Aspects de la sécurité sociale*, no. 4 (2005): 2-12.

Matthieu Leimgruber. "La politique sociale comme marché. Les assureurs vie et la structuration de la prévoyance vieillesse en Suisse (1890-1972)." In *Geschichte der Sozialversicherungen/Histoire des assurances sociales*, 109-39. Zürich: Chronos, 2006.

Matthieu Leimgruber. *Solidarity without the state? Business and the shaping of the Swiss welfare state, 1890-2000*. Cambridge: Cambridge University Press, 2008.



Peter Streckeisen. "Suisse. Genèse et crise des trois piliers de la prévoyance vieillesse." *Chronique internationale de l'IRES*, no. 114 (2008): 3-12

Fabio Bertozzi & Fabrizio Gilardi. "The Swiss welfare state: a changing public-private mix?" In *Public and private social policy. Health and pension policies in a new era*, Daniel Béland & Brian Gran (Ed.), 207-27. Basingstoke: Palgrave, 2008.